

Brochure d'information sur les cours de sensibilisation aux assurances sociales

Version du 03.04.2022

1. Présentation

L'Association Genevoise en Assurances Sociales (AGEAS) est une association à but non lucratif qui valorise, depuis 1976, la profession d'employé en assurances sociales au travers des conférences et des formations.

Le cours de sensibilisation aux assurances sociales peut être suivi dans son intégralité ou par module (branche). Il ne nécessite aucun prérequis et ne génère aucune obligation de se présenter à l'examen organisé par l'AGEAS.

2. Public cible

Ce cours s'adresse à toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances dans le domaine des assurances sociales.

3. Durée

La formation dure 6 mois. Elle débute au mois de septembre et s'achève au mois de mars.

4. Horaires

Les cours sont dispensés, sauf exceptions, les jeudis de 18h00 à 20h15. L'examen est organisé, en principe, le jeudi selon les mêmes horaires que les cours.

Le planning des cours est constamment mis à jour sur le site internet de l'AGEAS (www.ageas.org). Il fait mention de la volée (p.ex. S16/17 pour la volée terminant la formation en 2017)

En règle générale, aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires genevoises.

5. Lieu

Les cours sont dispensés au 5^{ème} étage du bâtiment sis route du Grand-Lancy 6A, 1227 Les Acacias.

6. Déroulement

La formation comporte :

- 22 cours :
 - 2 cours pour le module Assurance vieillesse et survivants (AVS)
 - 3 cours pour le module Assurance invalidité (AI)
 - 3 cours pour le module Assurance accident (AA)
 - 3 cours pour le module Assurance maladie (AMal)
 - 3 cours pour le module Prévoyance professionnelle (PP)
 - 3 cours pour le module Assurance chômage (ACi)
 - 1 cours pour le module Sécurité sociale (SS)
 - 1 cours pour les modules Assurance perte de gain (APG)/Assurance maternité (AMat)
 - 1 cours pour le module Allocations familiales (AF)
 - 1 cours pour le module Prestations complémentaires (PC)
 - 1 cours pour le module Aide sociale (AS)
- 1 examen de 2 heures

6. Déroulement

Un certificat est établi en cas de réussite de l'examen et une attestation de suivi de cours est délivrée à la fin de la formation.

7. Prix

Le prix de la formation complète s'élève à CHF 1'200 pour les membres de l'AGEAS et à CHF 1'500 pour les non membres.

Le prix de la formation par module (branche) s'élève à CHF 60/cours pour les membres de l'AGEAS et CHF 75/cours pour les non membres. Un module peut contenir plusieurs cours (p.ex le module LPP contient 5 cours). Priorité est donnée aux personnes suivant la formation complète.

Pour bénéficier du prix préférentiel accordé aux membres **individuels** (personne physique), la cotisation annuelle de CHF 50 doit être acquittée tout au long de la formation.

Pour bénéficier du prix préférentiel accordé aux membres **collectifs** (personne morale), la cotisation annuelle de CHF 150 doit être acquittée tout au long de la formation. Le membre collectif est limité à 5 inscriptions par année pour son personnel, dès la 6^{ème} inscription le prix non membre est appliqué.

La finance d'inscription doit être acquittée dans son intégralité 30 jours après la facturation sur le compte IBAN **CH810900000120219906** de l'AGEAS ouvert auprès de Postfinance.

Seul le paiement intégral avant le premier cours garanti l'inscription définitive à la formation, à défaut et passé le délai de paiement, la place sera attribuée à un autre élève.

A noter qu'en cas d'annulation **avant** le début des cours, un montant de CHF 300 est facturé au titre de frais administratifs.

En cas d'annulation **après** le début des cours pour des raisons médicales justifiées, la finance d'inscription est remboursée au prorata temporis de la durée courue (la date de la demande faisant foi), sous déduction d'un montant de CHF 300 perçu au titre de frais administratifs.